

PLURISDISCIPLINARITÉ



Médecine de prévention

LA PLURIDISCIPLINARITÉ

RECOURS AUX INFIRMER(E)S EN SANTÉ AU TRAVAIL

Pour pallier à la pénurie de médecins du travail, le recours à d'autres intervenants en santé au travail est préconisé : **développement de la pluridisciplinarité avec délégation, par le médecin, de certaines tâches à d'autres professionnels de santé au travail.**

Dans la fonction publique territoriale, le recours à des infirmier(e)s en santé au travail est possible pour l'exercice des missions de médecine de prévention (décret 85-603 modifié)

Dans le service : à titre expérimental, et dans un faible nombre de collectivités, application de nouvelles modalités de fonctionnement par la mise en place d'une prise en charge de la santé au travail au travers de compétences pluridisciplinaires

⇒ **Création de trois postes d'infirmier(e)s en santé au travail à qui des tâches, précédemment réalisées par les médecins, sont déléguées.**



MISSIONS DE L'INFIRMER(E) EN SANTÉ AU TRAVAIL (IST)

① Assure une partie du suivi individuel périodique des agents :

- Alternance, dans le cadre du suivi périodique d'un entretien infirmier de santé au travail et d'une consultation avec le médecin de prévention
- Attestation de suivi individuel de l'état de santé remise, par l'infirmier(e), à l'agent à l'issue de l'entretien. Un exemplaire est transmis à l'employeur et un autre versé au dossier médical de l'agent.

- Si l'IST le juge utile, ou si l'agent en formule la demande, l'infirmier(e) peut orienter l'agent vers le médecin de prévention.

→ Une consultation médicale est alors organisée par le secrétariat du service de médecine de prévention.



② Réalise des actions en milieu de travail sur un tiers de son temps :

- études de poste,
- visites de locaux,
- participation à réunions dont CHSCT,
- élaboration de documents d'information ou de prévention...

Merci de votre attention

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Service médecine de prévention

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II - CS 66225 - 44262 NANTES cedex 2 - tél : 02 40 20 00 71 - fax : 02 40 89 00 65

medecine@cdg44.fr / 02 40 35 84 76

www.cdg44.fr



MÉDECINE DE PRÉVENTION
RMT mars 2019